

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 27 décembre 2023

**Délibération n° 2023-116
Séance du 19 décembre 2023**

Convention de partenariat avec
l'Union Nationale de l'Apiculture
Française – UNAF

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n° 2020-140 du 10 décembre 2020, approuvant le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF),

Vu le rapport de présentation en date du 7 décembre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande de bien vouloir approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec l'UNAF,

Vu le projet de convention,

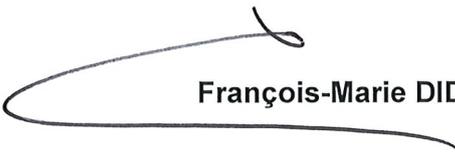
Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention, et à prendre toutes les mesures d'exécution qui en découlent.

Article 3 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER